

DALOGÉO

Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)



Numéro spécial 003 – Septembre 2023

Site web: www.revuegeo-univdaloa.net

Courriels : dalogo.univ.daloa@gmail.com

dalogo@revuegeo-univdaloa.net

Adresse : B.P 150 Daloa (Côte d'Ivoire)



Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
(DaloGéo)

Revue électronique

ISSN 2707-5028

COMITÉ ÉDITORIAL :

Directeur de Publication :

KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef adjoint :

YAO Kouassi Ernest, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Secrétariat du Comité de Rédaction :

Dr TRAORE Kinakpefan Michel, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Dr YAO-KOUASSI Quonan Christian, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

Dr TAMBOURA Awa Timité, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

Dr BODO Kouadiobla Romaine Josée, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

Dr TANO Kouamé, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Géographe, Directeur de Recherche, Côte d'Ivoire

- ANOH Kouassi Paul, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- ASSAKO ASSAKO René Joly, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé, Cameroun

- ATTA Koffi, Géographe, Maître de Recherche, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- Cheikh Samba WADE, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal

- GOGBE Téré, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- HAUHOUOT Célestin, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire

- KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- KOLI Bi Zuéli, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

- KONÉ Issiaka, Socio-Anthropologue, Professeur titulaire des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

- OUEDRAOGO François de Charles, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ouaga 1-JKZ, Burkina Faso

- Samba DIALLO, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako, Mali

- TCHOTSOUA Michel, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ngaoundéré, Cameroun

- YAPI-DIAHOU Alphonse, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Paris 8

- YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

- YAO Kouassi Ernest, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE LECTURE :

- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, Géographe, Directeur de Recherche, Côte d'Ivoire
- ANOH Kouassi Paul, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- ASSAKO ASSAKO René Joly, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Yaoundé, Cameroun
- ATTA Koffi, Géographe, Maître de Recherche, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- Cheikh Samba WADE, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal
- Damase NGOUMA, Géographe, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, République du Congo
- GOGBE Téré, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- HAUHOUOT Célestin, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KASSI-DJODJO Irène, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOFFI Brou Emile, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
- KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOLI Bi Zuéli, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KONAN Kouadio Eugène, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- KOUMAN Koffi Mouroufié, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire
- LOBA Akou Don Franck Valéry, Géographe, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
- MOUSSA Diakité, Géographe, Maître de Conférences, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
- OUEDRAOGO François de Charles, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ouaga 1–JKZ, Burkina Faso
- Samba DIALLO, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et Gestion de Bamako, Mali
- TCHOTSOUA Michel, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université de Ngaoundéré, Cameroun
- YAPI-DIAHOU Alphonse, Géographe, Professeur Titulaire des Universités, Université Paris 8
- YASSI Gilbert Assi, Géographe, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire
- YAO Kouassi Ernest, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer.

Administration :

DaloGéo, Revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
BP 150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Site web : <https://www.revuegeo-univdaloa.net>

Courriel : dalgeo.univ.daloa@gmail.com / dalgeo@revuegeo-univdaloa.net

Cél : (+225) 07 49 00 72 91 / (+225) 07 07 19 65 11

NOTE AUX AUTEURS

L'originalité de la revue

DaloGéo, revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé, diffuse des travaux originaux de Géographie, rédigés en français ou en anglais, non publiés auparavant et non soumis à publication dans une autre revue.

La soumission

Un projet de texte soumis à évaluation, en Word et enregistré sous version 97/2003 (**Times New Romans, taille 12, interligne simple**), doit comporter un titre (**Times New Romans, taille 12, lettres capitales, Gras**), le (s) Prénom (s) et le NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (s) auteur(s), un résumé (300 mots au plus, taille 11, interligne simple) et cinq mots-clés (le premier se rapporte à l'espace). Le titre, le résumé et les mots-clés doivent être en français et en anglais.

Le texte devra être envoyé par courriel à : **dalogo.univ.daloa@gmail.com; dalogo@revuegeo-univdaloa.net** avec copie à **yassiga@yahoo.fr; ernestkoissy@gmail.com**

Les frais de soumission et de publication

DaloGéo n'est pas d'accès gratuit. La soumission d'un projet d'article à **DaloGéo** pour publication est subordonnée au paiement d'un montant de trente mille francs (30 000 F CFA) représentant les frais d'instruction et de vingt mille francs (20 000 F CFA) pour les frais de publication si le manuscrit est accepté pour être publié.

Le paiement des frais d'instruction (1^{ère} étape) et de publication (2^{ème} étape) s'opère auprès de M. YAO Kouassi Ernest. Contacts : +225 49 00 72 91 / Email : ernestkoissy@gmail.com

Pour les dépôts d'espèces, veuillez les transférer aux contacts suivants :

Orange money : +225 07 85 75 28

MTN money : +225 05 75 03 06

Money Gram et Western union pour les auteurs hors Côte d'Ivoire à M. YAO Kouassi Ernest

Évaluation

Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux évaluateurs.

En dehors de la forme, les observations portent essentiellement sur :

- La rigueur scientifique (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, de la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- L'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence de plagiat.

En fonction des avis des deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de sa révision en vue de son éventuelle publication ou de son rejet. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. L'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

Les normes de présentation

Les articles soumis à la revue **DaloGéo** doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites, lesquelles sont conformes aux normes typographiques et scientifiques adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS), Lettres et Sciences Humaines du CAMES (cf. dispositions de la 38^{ème} session des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

Les règles de rédaction scientifique diffèrent selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain :

- Pour une contribution théorique et fondamentale : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Références bibliographiques.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Introduction, Méthodologie, Résultats, Analyse, Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

- Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales.

- Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*sine qua non*, *de facto*).

- Le volume du projet d'article (Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) ne doit pas excéder 40.000 caractères (espaces compris).

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres arabes (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (Ne pas automatiser ces numérotations).

- Les titres des sections du texte sont alignés à gauche, espace avant 12, espace après 6, interligne simple. Ils doivent être présentés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times New Roman, taille 12, gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, taille 12, gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times New Roman, taille 11, gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times New Roman, taille 10, gras italique).**

- Les passages cités sont présentés en Times New Roman, en italique et entre guillemets.

- Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne pour présenter la citation (interligne 1) en Times New Roman, entre guillemets et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point. Exemple :

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. DIAGNE (1991, p. 2) écrit :

« Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire ».

- Les références de citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- « *Citation* » (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées). Exemple :

« *Le législateur fait de l'Etat le seul propriétaire de la terre en Côte d'Ivoire* » (K. ATTA, 1983, p. 20).

« *La décharge d'Akouédo créée en 1965 est localisée dans la commune de Cocody à proximité du village Akouédo. A Abidjan, elle est la seule qui accueille tous les déchets produits par cette métropole ouest africaine* » (G. A. YASSI, 2013, p. 12)

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées) texte citant « *citation* ». Exemples :

A. YAPI-DIAHOU (1991, p. 12) indique trois modes d'accès au sol sur la scène foncière à Abidjan à savoir « *l'accès au sol par le canal de structures étatiques, l'accès au sol en dehors de l'Etat et l'invasion de parcelles par des groupes de populations* ».

F. GASCHET et C. LACOUR (2002, p. 50) indiquent que le centre d'un système urbain est un espace fonctionnel qui « *articule les pouvoirs, symbolise les lieux, et cristallise les fonctions économiques* ».

- **Notes de bas de page** : les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Typographie française

Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations... Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Les illustrations

Toutes les illustrations, autres que les tableaux et les photographies, sont des figures. Les illustrations doivent être numérotées en continu, en chiffres arabes, selon l'ordre de leur apparition dans le texte. La présentation des illustrations se fait de la façon suivante :

1. Le titre de l'illustration est centré et placé au-dessus de l'élément d'illustration, espace avant 12, espace après 6, interligne simple (**taille 12, gras**).

2. La source de l'illustration est indiquée en-dessous de l'élément d'illustration (**taille 10, gras italique**).

Les illustrations doivent être annoncées, insérées puis commentées dans le corps du texte. Elles doivent être également fournies dans des fichiers à part, conformes au format d'origine, lors de la soumission du manuscrit.

Au moment du dépôt du fichier supplémentaire, veuillez entrer les informations suivantes dans le titre : Nom AuteurTypeFigureNumFigure

Exemples : traoré_tableau1.doc / traoré_figure1.png

Pour éviter toute erreur, il est recommandé aux auteurs d'insérer chaque image à sa place dans l'article ou, à défaut, d'indiquer le nom du fichier fourni séparément pour éviter toute confusion dans le placement et l'ordre des figures. L'auteur indiquera également l'emplacement précis des tableaux avec le nom du fichier qu'il a mis en fichiers

supplémentaires afin qu'il n'y ait aucune confusion. Par ailleurs, l'auteur devra vérifier que les renvois cités dans le corps du texte correspondent bien à la numérotation des illustrations avant de soumettre son article.

Pour le format des images, il est recommandé aux auteurs de bien vérifier que les illustrations aient une résolution suffisante pour être lisibles à l'impression, au moins 200 à 300 dpi. Une image insérée dans le corps de l'article devrait faire un minimum de 1 000 pixels de large. Lorsqu'il s'agit d'un fichier placé en annexe, sa largeur devrait être comprise entre 2500 et 3500 pixels. Il est également important de faire en sorte que la qualité de l'image subisse le moins de dégradations possibles au cours de son traitement, et de s'assurer qu'une version retravaillée est autant que possible fidèle à l'originale (il faut s'assurer notamment qu'au moment de la réduction d'une image, les proportions hauteur/largeur sont bien conservées).

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique regroupés en fin de texte, selon l'ordre alphabétique, sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'édition, page (p.) ou les pages occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif (**pour les articles et les chapitres d'ouvrage**).

- Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans les références bibliographiques. En cas de co-publication, tous les co-auteurs doivent être cités
- Le titre d'un article est présenté entre guillemets. Celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. On indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser, après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).

- Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités.

- Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Exemple :

ATTA Koffi, 1983, « Urbanisation et spéculation foncière à Bouaké », in : *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série G (géographie) ; Tome XIII, p. 5-51

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

SEIGNEBOS Christian, 2006, « Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun », in : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

YAO Kouassi Ernest, 2014, *L'impact des unités industrielles de transformation du bois sur le développement urbain à Daloa*, thèse unique de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, IGT, 291 p.

YASSI Gilbert Assi, 2013, « Akouédo, une décharge hors normes à Abidjan », *Revue des Hautes Terres*, n° 4, Vol. 1, Yaoundé, IRESMA Editions, p. 11-20.

- Pour les travaux en ligne, ajouter la date de consultation et l'adresse électronique (URL). Exemple :

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

- Pour la pagination des articles et des chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple, et non pp. 2-45.

- Les références bibliographiques d'un auteur cité plus d'une fois sont présentées par ordre décroissant selon les années de publication. Les lettres a, b, c...seront utilisées pour présenter les publications parues la même année.

Exemple :

KOFFI Brou Emile, 2017 a

KOFFI Brou Emile, 2017 b

Dispositions finales

DaloGéo paraît deux fois dans l'année (un numéro par semestre) : juin et décembre. Mais, si plusieurs articles sont reçus en même temps, leur publication peut faire l'objet d'un numéro hors-série. Des numéros spéciaux sur des thématiques bien précises pourront également être publiés.

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin, et à la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

Les articles sont publiés en version électronique.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

Sommaire

KRA Koffi Siméon et KONAN Amany Romial

Contraintes de développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas de la culture de l'anacarde dans la Sous-préfecture de Dania (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) 11

MABA NGOULOUBI Prince Loïque, NGOUMA Damase et MBIEMPALA Serge Constant

Croissance urbaine et approvisionnement en eau potable à Pointe-Noire en République du Congo 26

SISSOKO Mamadou, COULIBALY Oumar, BENGALY Souleymane et TESSOUGUE

Moussa dit Martin

Dynamique spatio-temporelle du massif forestier de Kaka dans la Commune Rurale de Siby au Mali..... 46

ABADJENE Kokou Awolémi, AMEGNA Komla Uwolowudu, AGBAMARO Mayébinasso et DZIWONOU Yao

Aménagement de la route Atikoumé-Sanguéra au Sud-Togo et activités socio-économiques dans ses abords..... 67

GOORE Lou Binhue Juliana Flore

Les équipements socio-économiques dans la distribution du vivrier en Afrique : l'exemple des villes de Sinfra en Côte d'Ivoire et de Ntoun au Gabon..... 83

TANO Kouamé

Assurances maladies et accès aux soins de santé en milieu rural : l'exemple des villages de la Sous-préfecture de Daloa (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)..... 99

HAROUNA et GNEBORA Oumarou

Terrorisme au Nord-Est du Nigéria et asile des migrants forcés sur les Monts-Mandara 112..

IDJIGBEROU Shègoun Eudes; BIAOU Séverin; GOUWAKINNOU Gérard Nounagnon et BIAOU Samadori Sorotori Honoré

Dynamique d'occupation des terres et persistance des forêts claires dans le domaine soudanien au Bénin (Afrique de l'Ouest)..... 139

KOFFI Kouassi Antoine

Les planteurs migrants de retour et le développement de l'habitat dans la sous-préfecture de Bocanda (Centre est de la Côte d'Ivoire) 160

MASSOUANGUI-KIFOUALA Martin

Choix et validation des modèles climatiques régionaux du programme CORDEX-Africa pour les projections des précipitations de l'agglomération de Brazzaville (République du Congo) 173

YOMAN N'goh Koffi Michael

C Manifestations et implications socio-économiques des litiges fonciers dans le département de Daloa, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire 188

| | |
|---|-----|
| HALOUBIYOU Tchilalo, ALEME Aniko, ATATO Abalo et SOUSSOU Tatongueba Caractérisation écologique, phytogéographique et services écosystémiques des Moraceae du domaine universitaire de Kara au Nord-Togo | 208 |
| MALAM BOUKAR Awa Krou Analyse de la situation des talibés et risques de développement de foyers de maladies tropicales dans les écoles coraniques de l'arrondissement communal de Zinder (Niger) | 224 |
| DAGO Michèle-Ange, TOH Alain et OKOU Kouakou Norbert Stratégies d'accès au transport urbain et persistance des comportements déviants dans le secteur : cas des motos-taxis à Bouaké, Côte d'Ivoire | 236 |
| YEBOUE Konan Thiéry St Urbain Activités commerciales sur le transect N'Zianouan-Divo (sud de la Côte d'Ivoire)..... | 251 |
| ALADJI Soualiho et ZAN Bi Claude Evariste Pêche artisanale à Grand-Bassam : Analyse d'une dynamique sociale sous l'emprise de l'industrie touristique | 272 |

Pêche artisanale à Grand-Bassam : Analyse d'une dynamique sociale sous l'emprise de l'industrie touristique

Artisanal fishing in Grand-Bassam: Analysis of a social dynamic in the grip of the tourism industry

¹ALADJI Soualiho et ²ZAN Bi-Claude Évariste

Résumé

Les zones littorales sont de plus en plus attractives. En effet, près de 60 % de la population mondiale vivent dans ces zones ; 3,8 milliards de personnes résident à moins de 150 Km du rivage. Elles constituent de ce fait le foyer de concentration de diverses activités économiques. Dans le déploiement de ces activités, il existe parfois des complémentarités et des oppositions. Le cordon littoral Azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou n'échappe pas à cette réalité. Il est le théâtre de la concentration des activités touristiques et de pêche artisanale maritime.

L'objectif de cette contribution est d'analyser les conditions de cohabitation des deux activités afin de prévenir les éventuels conflits d'usage pour une gestion intégrée du couple pêche-tourisme.

La méthodologie déployée s'articule autour d'une revue documentaire sustentée d'une enquête de terrain. La recherche documentaire a permis d'identifier les types de conflits survenus dans l'exercice des activités des zones côtières ainsi que des actions menées pour une gestion intégrée des littoraux. La collecte des données du terrain s'est faite auprès des autorités administratives et villageoises impliquées dans l'installation des acteurs et la gestion de cet espace. Un focus group a été fait avec les pêcheurs et propriétaires d'installations balnéaires pour connaître les problèmes rencontrés dans la pratique de leurs activités.

Ce sont des conflits qui surviennent quotidiennement entre les propriétaires des installations touristiques et les pêcheurs pratiquant la senne de plage. Dans une perspective de développement durable, il est opportun de penser à une gestion intégrée de ces principales activités à l'effet d'éviter les conflits d'usage.

Mots clés : Grand-Bassam, activités touristiques, pêche artisanale, conflits d'usage, gestion intégrée.

Abstract

Coastal areas are becoming increasingly attractive. In fact, almost 60% of the world's population lives in these areas; 3.8 billion people live within 150 Km of the coast. As a result, they are at the centre of various economic activities. In the deployment of these activities, there are sometimes complementarities and oppositions. The Azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou coastline is no exception to this reality; it is the concentration area of tourist activities and artisanal maritime fishing.

The aim of this paper is to analyse the conditions of coexistence of these two activities in order to prevent possible conflicts of use for an integrated management of the fishing-tourism couple.

The methodology used is based on a documentary review supported by a field survey. The documentary research made it possible to identify the types of conflicts that have arisen in the exercise of activities in the coastal zone, as well as the actions carried out for integrated coastal management. The field data was collected from the administrative and village authorities involved in the installation of the actors and the management of this space. A focus group was held with fishermen and owners of beach facilities to learn about the problems encountered in the practice of their activities.

Conflicts between the owners of tourist facilities and beach seine fishermen occur on a daily basis. From a sustainable development perspective, it is appropriate to think about an integrated management of these main activities in order to avoid conflicts of use.

Keywords: Grand-Bassam, tourist activities, artisanal fishing, conflicts of use, integrated management.

Introduction

Les zones littorales sont de plus en plus attractives. En effet, « *près de 60 % de la population mondiale vivent dans ces zones ; 3,8 milliards de personnes résident à moins de 150 km du rivage* » (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 2015, P1) et « *260 millions de terriens ont un travail directement lié à la mer* » (Ministère Français de la Transition Ecologique et Solidaire, 2018, P 12). Cette anthropisation fait des zones littorales, des sièges de concentration de diverses activités économiques. Dans le déploiement de ces activités, elles sont parfois sous les prismes de complémentarités, de rupture et d'oppositions. En effet, « *ces différents usages qui se concentrent sur le littoral sont certes source d'emplois et de revenus, mais ils sont aussi bien souvent en compétition sur cet espace d'implantation et de fonctionnement. Leur concentration sur un même territoire, tout comme leur développement anarchique et non maîtrisé, peut donc générer des conflits d'usage* » (N. KABLAN, P. POTTIER, 2008, p.260).

Conscient de la fragilité des espaces littoraux et des menaces qui pèsent sur les activités qui s'y déroulent, il existe des régions et pays qui ont mis en place des plans et stratégies d'aménagement de leur espace littoral. Ainsi, le programme de gestion du littoral ouest-africain (également connu sous son acronyme anglais « WACA » pour West Africa Coastal Areas Program) a été conçu pour « *répondre à ce besoin croissant d'intégration régionale. C'est une instance de mobilisation grâce à laquelle partenaires techniques et financiers peuvent contribuer au développement durable du littoral, avec comme angle d'attaque la lutte contre l'érosion et les inondations côtières* » (Banque mondiale, 2021, P2). Dans sa phase d'action à l'échelle sous régionale, un plan d'investissement multisectoriel a été élaboré pour la région de Grand-lahou en Côte d'Ivoire à titre de projet pilote avec la mise en œuvre de projets de résilience tels que l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques de catastrophe et l'aménagement du territoire dans les plans de développement nationaux et locaux (WACA, 2018, p .2).

Le cordon littoral Azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou n'échappe pas à cette réalité. Il est le théâtre de la concentration des activités touristiques et de pêche artisanale maritime. En effet, les lieux d'échouage (plage) et les campements de pêcheurs sont la manifestation visible de l'activité de pêche artisanale maritime sur cet espace. Les pêcheurs artisans exercent leur activité sur ce cordon littoral où l'on observe « *une littoralisation sous l'impulsion du développement touristique et de l'identité culturel* (T. GOGBÉ et P. POTTIER, 2008 p. 211) ».

L'objectif de cette contribution est d'analyser les conditions de la cohabitation de la pêche et du tourisme, à l'effet de prévenir les éventuels conflits d'usage pour leur gestion intégrée sur le littoral de Grand-Bassam. La recherche se base sur l'hypothèse que le développement de l'activité touristique sur le cordon littoral Azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou s'accompagne toujours de conflits d'usage qui naissent à l'origine de l'utilisation de l'espace littoral par les pêcheurs et de son appropriation privée pour les installations balnéaires qui exclue les activités de pêche.

1. Matériels et méthode

1.1. Localisation de l'espace d'étude

Pour mener à bien cette étude, le besoin de spatialisation des phénomènes s'est avéré nécessaire. La carte du Département de Grand-Bassam a servi de support cartographique (Figure 1). Celle-ci a été éditée à l'aide du logiciel Adobe Illustrator CS6.

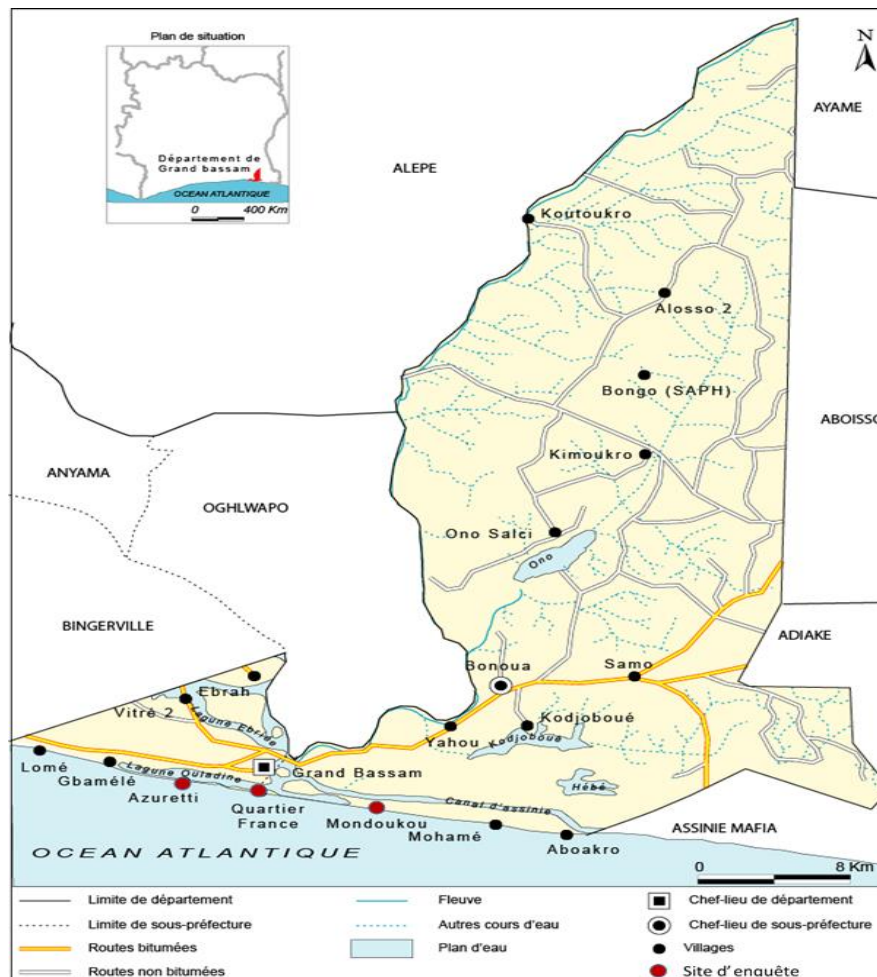


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

1.2-Collecte des données

La méthodologie déployée pour la collecte des données s'articule autour d'une revue documentaire sustentée d'une enquête de terrain.

La recherche documentaire a permis d'identifier les types de conflits survenus dans l'exercice des activités des zones côtières ainsi que des actions menées pour une gestion intégrée des littoraux. Cette recension bibliographique composée d'articles scientifiques et de rapports d'activités s'est faite sur internet.

La collecte des données du terrain s'est faite auprès des autorités administratives et villageoises impliquées dans l'installation des acteurs et la gestion de cet espace. Elle s'est effectuée à Azuretti, Grand-Bassam et Mondoukou (Côte d'Ivoire) du 19 décembre 2022 au 10 Janvier 2023. En raison du caractère qualitatif des données à recueillir auprès de la population à l'étude, la technique de l'échantillonnage non probabiliste, par choix raisonnée a été adoptée pour choisir les enquêtés dont la Responsable de la Direction des Ressources Animales et Halieutiques de Grand-Bassam, la chefferie villageoise, les chefs des pêcheurs, les pêcheurs et propriétaires d'installations balnéaires. Un focus group a été fait avec les pêcheurs et propriétaires d'installations balnéaires pour connaître les problèmes rencontrés dans la pratique de leurs activités. De fait, des interviews semi-structurées ont été faites à l'endroit de la responsable de la Direction des Ressources animales et Halieutiques de Grand-Bassam, du représentant de la chefferie de chaque site d'enquête. Un focus group discussion s'est effectué avec 5 membres de pêcheurs et propriétaires d'installation touristiques selon le tableau suivant. Le critère de choix mise en avant est le nombre d'années d'expérience qui est de 2 ans et plus. Cela a permet d'avoir des informations en lien avec la cohabitation pêche-tourisme sur une longue période. Le tableau 1 ci-dessous résume le type et la taille de la population enquêtée selon les sites étudiés.

Tableau 1 : Nombre de personnes enquêtées par site

| CIBLES | Azuretti | Grand-Bassam | Mondoukou | TOTAL |
|---|----------|--------------|-----------|-----------|
| Direction des Ressources Animales et halieutiques | | 1 | | 1 |
| Chefferie villageoise | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Chef/Président des pêcheurs | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Pêcheurs | 5 | 5 | 5 | 15 |
| Propriétaires d'installations balnéaires | 5 | 5 | 5 | 15 |
| TOTAL | | | | 37 |

Source : Enquête de terrain S.. ALADJI et B.-C.E. ZAN, 2023

Les centres d'intérêts mis en avant ont été l'état des lieux des activités de pêche et de tourisme, le déroulement des activités de pêche dans le contexte de cohabitation avec les acteurs touristiques, la survenue des conflits, les cas d'abandon de l'activité de pêche pour cause de menace et les actions menées dans la dynamique de complémentarité.

Un dictaphone a été utilisé avec l'accord des participants pour l'enregistrement des informations. Un appareil photo doté d'un GPS a été utilisé pour rendre compte de l'emprunte spatiale des activités.

2. Résultats

2.1. Cordon littoral d'Azuretti à Mondoukou usité à des fins touristiques

L'industrie touristique dans les secteurs d'Azuretti, Grand-Bassam et Mondoukou est animée par une diversité d'acteurs. La satisfaction des visiteurs et touristes a induit la mise en place d'infrastructures selon le service offert.

2.1.1 Plusieurs acteurs aux rôles différents sur un même espace

Les acteurs qui animent le secteur du tourisme sur le cordon littoral de Grand-Bassam sont les promoteurs des activités touristiques (propriétaires des infrastructures), la municipalité (mairie de Grand-Bassam), les chefs traditionnels autochtones, les propriétaires terriens et les touristes. Les propriétaires des équipements sont en général des ivoiriens, des libanais et des européens. Les activités qu'ils mènent sur cet espace sont diverses et répondent souvent au choix et désirs des touristes. La mairie, quant à elle, intervient souvent dans l'octroi des espaces, le prélèvement des taxes sur les infrastructures et équipements (les panneaux publicitaires). Pour ce qui est de l'intervention des chefs coutumiers et propriétaires terriens, elle concerne la vente ou la location des terrains destinés à l'implantation des infrastructures. Les visiteurs ou touristes jouent un rôle très important dans le développement de ces activités touristiques. Ils permettent d'évaluer l'importance et l'attrait des sites grâce à leur fréquentation des sites.

2.1.2 Typologie des infrastructures touristiques selon la localité

Le cordon littoral d'Azuretti à Mondoukou est marqué par une occupation intensive en infrastructures touristiques. En effet, l'activité touristique a une empreinte spatiale beaucoup plus importante dans la mesure où pour satisfaire une clientèle de plus en plus croissante, divers établissements ont été bâtis sur le front de mer afin d'offrir des services appréciés des visiteurs. Les établissements se regroupent en quatre catégories notamment la catégorie des cabanes, des maquis-restaurants, des résidences secondaires et celle des hôtels-restaurants.

Les cabanes appelés aussi *bungalow* désignent un abri construit en matériaux traditionnels. Ce type d'infrastructure (Photo 1) est le plus sommaire des aménagements touristiques rencontrés.

Photo 1 : Aperçu d'une cabane à Azuretti

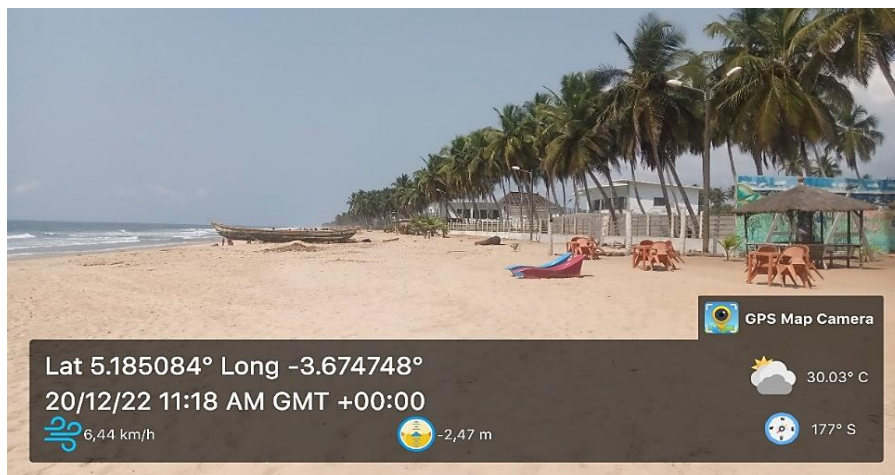


Source : Enquête S..ALADJI et B.-C.E. ZAN, 2023.

En réalité, c'est une installation composée d'une petite cabine couverte et clôturée. Le tout recouvert de feuilles de cocotiers tressés (papos) et entouré d'une palissade haute d'environ 2 à 2,50 m, le côté exposé à la mer restant entièrement ouvert. On les retrouve sur la plage d'Azzuretti.

Le maquis, comme le montre l'avant plan de la Photo 2, n'est rien d'autre qu'un restaurant ivoirien, une buvette où l'on se retrouve ; où l'ambiance règne (les sonorités, la musique). La restauration y existe mais elle est limitée. Ce service n'est pas qualifié, comme celui des hôtels restaurants.

Photo 2 : Installation de type maquis-restaurant et résidence secondaire à Mondoukou



Source : Enquête S..ALADJI et B.-C.E. ZAN, 2023

Sur ce support iconographique (photo 2), on observe au premier plan, sous les cocoteraies, ce type d'infrastructures touristiques avec des appâtâmes et chaises pour accueillir les clients. Loin

d'être des lieux de repos, ces installations accueillent généralement des groupes de personnes venues spécialement pour s'amuser, se détendre. On les retrouve aussi bien à Mondoukou, Grand-Bassam (Quartier France) qu'à Azzuretti.

Au second plan du support se trouve la résidence de type secondaire mieux bâti et attrayant. Elle est aménagée pour y passer les fins de semaine. Cette catégorie d'équipements touristiques se localise à Mondoukou et Azzuretti.

En ce qui concerne les hôtels-restaurants, ils sont en général les grands équipements majeurs du cordon littoral d'Azzuretti-Grand-Bassam-Mondoukou. Le front de mer de Grand-Bassam et Azzuretti est plus occupés par ce type d'installation. Ce sont en autres : « le wharf », « la taverne Bassamoise », « le terrezo », « la madrague », « la paillote », « l'étoile du sud », « Assoyant Beach », « les 3 cocotiers » et « la Playa ». Grâce à leurs salles de conférence, activités de restauration diverses et chambres luxueuses pour l'hébergement des touristes, ces équipements hôteliers accueillent un nombre important de visiteurs. Ils proposent, en effet, des mets africains, européens, italiens, espagnols, etc. Ainsi, ils se révèlent être les lieux privilégiés pour les cérémonies telles que la célébration de mariages, de baptêmes, d'anniversaires, des séminaires et de lieux de repos pour les vacanciers, les hommes d'affaire, etc.

2.2. Déploiement des activités de pêche en dépit de la présence des infrastructures touristiques

Le cordon littoral Azzuretti-Grand-Bassam-Mondoukou est un espace marqué par le déploiement d'activités de pêche de type artisanal animées par divers acteurs.

2.2.1. Acteurs de la pêche du cordon littoral Azzuretti-Grand-Bassam-Mondoukou

Les acteurs du secteur de pêche dans la zone d'Azzuretti-Grand-Bassam-Mondoukou sont les pêcheurs artisans, les autorités traditionnelles et le Bureau de pêche et d'aquaculture de Grand-Bassam. Les pêcheurs artisans sont principalement les Fanti et Awran d'origine Ghanéenne. À la tête de chacune des communautés de pêcheurs, se trouve un chef de la communauté qui est sensé prendre part aux différentes réunions du village et du service de pêche. À travers lui, toutes les compagnies de pêcheurs doivent être informées des décisions prises par les autorités villageoises et administratives. Il règle également les différends au sein des différents groupes. Le Bureau de pêche et d'Aquaculture de Grand-Bassam est une structure déconcentrée de la Direction des Productions Halieutiques (DPH). Il est basé à Grand-Bassam qui est le chef-lieu de département. Ce bureau a pour rôle de suivre et de contrôler des activités de pêche dans la zone. Les autorités coutumières quant à elles jouent le rôle d'installation des compagnies de

pêche. Ces autorités accueillent en effet ces pêcheurs, les acceptent sur leur territoire, leur octroient des espaces pour mener à bien leurs activités.

2.2.2. Des techniques de pêche mobilisatrices d'espace sur les plages

Deux techniques de pêches sont répertoriées dans cette zone à savoir la technique du filet maillant pratiquée par les pêcheurs Fanti et celle de la senne de plage usitée par les Awran.

Si les Fanti vont en haute mer pour placer leurs filets pour la capture des produits halieutiques, les pêcheurs Awran par contre pratique une pêche à proximité des rivages, faisant appel à la technique de la senne de plage mobilisatrice de grand espace pour son déploiement.

En effet, cette senne de plage dotée d'une poche, est conçue pour la capture des poissons pélagiques. Elle est halée manuellement du rivage par des cordes. Il convient d'indiquer que cet engin de capture est long de 200 à 1000 m avec une chute d'environ 6 m. Il est généralement manœuvré par deux fils fixés à ces extrémités servant à la fois, au halage à terre et rabattement du poisson. La photo n°3 en est l'expression du halage d'une senne de plage par un groupe de pêcheurs.

Photo 3 : halage d'une senne de plage par un groupe de pêcheurs à Mondoukou



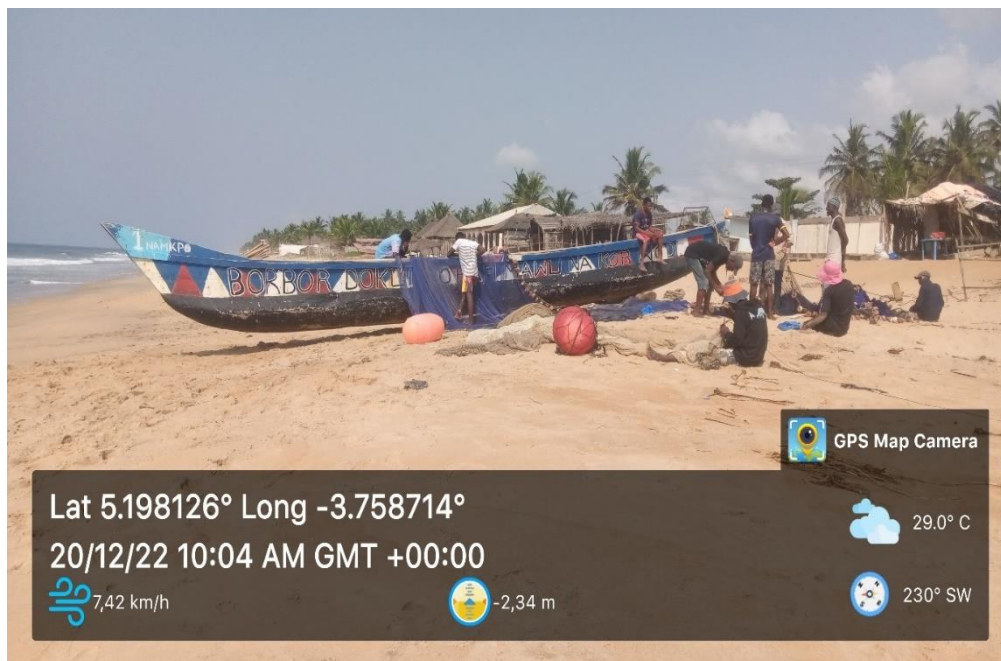
Source : Enquête S..ALADJI et B.-C.E. ZAN, 2023

Celle-ci est tirée depuis le rivage, par un groupe de pêcheurs (dont le nombre varie entre 15 et 40 pêcheurs selon la taille de l'engin) sur une distance pouvant atteindre les 150 m avant d'être échoué. Le déploiement de la senne tel que décrit nécessite un grand espace sur la plage non occupé par d'autres activités.

De plus, une fois que l'engin est mis à l'eau, il demeure sous l'emprise du courant marin. Le point de chute ou de débarquement est alors inconnu d'avance. Il peut être échoué devant une installation touristique ou un espace libre.

Par ailleurs, quelle que soit la technique de pêche, la plage représente le lieu d'échouage. En effet, c'est le lieu d'accostage des pirogues et de débarquement des produits de la pêche. De retour de la pêche, les produits sont étalés à même le sol pour être commercialisés. Au-delà de son rôle de lieu de commercialisation des produits de la pêche, les plages servent également d'endroit de réparation de filets (Photo 4). Le cordon littoral d'Azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou est le siège de déploiement des activités de tourisme et de pêche. L'utilisation simultanée du même espace par ces deux activités totalement différentes de par leurs usages suscite des conflits.

Photo 4 : Plage utilisée comme lieu d'échouage et de réparation des matériels de pêche à Azuretti



Source : Enquête de terrain S..ALADJI et B.-C.E. ZAN, 2023

2.3. Une cohabitation pêche-tourisme, source de conflits d'usage

La cohabitation pêche-tourisme s'avère difficile dans la zone d'Azuretti à Mondoukou, du fait de certaines pratiques incompatibles. Cette situation est source de conflits d'usage. Car, les activités relevant de l'industrie touristique telles que la baignade proche du rivage, le ski nautique, la balade à cheval, l'étalage des parasols pour le repos des visiteurs et le caractère privé des parties de la plage occupées par des infrastructures touristiques sont autant d'éléments qui font obstacle à la pêche de rivage à la senne. Les pêcheurs n'ont aucunement le droit d'échouer leurs engins devant ces installations. En effet, les propriétaires de ces installations

estiment que la portion de plage qu'ils occupent est leur propriété privée. Ce sont des espaces acquis soit par achat soit par location auprès des populations autochtones ou la mairie. Selon les gérants des équipements touristiques, les pêcheurs salissent les plages à leur passage. La présence de leurs filets dégage une odeur nauséabonde qui ne permet pas aux visiteurs de fréquenter les lieux.

Ainsi, en 2021, selon la Direction des Ressources Animales et Halieutiques de Grand-Bassam, 13 conflits ont été enregistrés dans cette zone. En 2022, selon les pêcheurs, il s'est agi de 3 conflits en moyenne par mois. Ceux-ci se sont manifestés par la confiscation du matériel de pêche suivi de prise de photo (comme preuve), l'expropriation des pêcheurs sur les plages et l'interdiction d'accostage de pirogues et la réparation de filets. De fait, nous assistons de façon conséquente à une réduction de la fréquence de sortie en mer. Les propos du chef des pêcheurs de Mondoukou sont évocateurs de leurs désarrois : « *Aujourd'hui, nous ne pouvons plus aller à la pêche comme avant. Si la situation continue, nous allons suivre nos frères qui sont déjà partis* ». Il explique que la situation conflictuelle répétée vécue du fait du manque d'espace pour l'échouage des filets, l'accostage des pirogues et la réparation de leurs matériels a réduit la fréquence de sortie en mer. Ces pêcheurs ne bénéficient de la plage qu'en semaine où la plupart des gérants de cabanes, maquis, et les propriétaires des résidences secondaires sont absents.

3. Discussions

3.1. Vers une disparition progressive de la pêche artisanale maritime sur le cordon littoral d'Azuretti-Grand-Bassam-mondoukou

Le cordon littoral d'Azuretti-Grand-Bassam-mondoukou est le siège des activités de pêche et de tourisme. L'implantation touristique est très dense sur cet espace littoral. Presque toute la totalité du front de mer est bâti. Par rapport à l'espace utilisé comme échouage, l'activité touristique a une empreinte spatiale beaucoup plus importante. Cette situation est corroborée par les études de T. GOGBÉ et P. POTTIER (2008, p. 211). Pour ces auteurs, « *la littoralisation de ce cordon littoral est sous l'impulsion du développement touristique et de l'identité culturel de la ville de Grand-Bassam* ». Le déploiement des activités de pêche dans un tel espace où « *la densité de l'occupation du haut de plage où les constructions sont plus resserrées et estimée à 75%* » (C. HAUHOUOT, 2002, P.4), constitue une source de conflits, induisant une disparition progressive de cette activité au regard de la migration des pêcheurs vers les zones plus favorables. Cette forme d'expropriation des pêcheurs des espaces utilisés pour le stationnement des pirogues, la confection de filets et des endroits initialement destinés à garder divers

équipements est similaire à celle vécue au Sénégal, particulièrement dans les sites de Mbour, Hann et Sendou. En effet, selon S. SALL (2020, P.2), « *bon nombre de pêcheurs n'arrivent pas à déployer leurs sennes de plage faute d'espace accaparé aujourd'hui par les complexes touristiques qui les ont privatisés par les moyens du balisage aux bouées* ».

Toutefois, il est important de noter que l'insertion sociale dans les zones de pêche de destination n'est pas systématique, dans la mesure où il leur faut un temps et des moyens financiers pour s'installer. Cette situation amène à une conclusion relative à une instabilité et une perte d'emploi et des moyens de subsistance non seulement dans le rang des pêcheurs, mais aussi de celui des transformatrices et commerçants des produits halieutiques. De plus, le caractère artisanal de la pêche dans cette zone dont l'effort de pêche est soutenu par un nombre élevé de pêcheurs, implique une dépréciation des débarquements avec la réduction des équipages de pêcheurs. Or, la pêche contribue de façon significative à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la population par la disponibilité des produits halieutiques sur les marchés. En effet, selon la FAO (2022, P.5), « *les produits alimentaires d'origine aquatique font toujours partie des produits alimentaires les plus échangés dans le monde, puisqu'en 2020, on comptait 225 États et territoires déclarant une activité commerciale afférente aux produits halieutiques et aquacoles* ». La migration progressive de ces pêcheurs induisant une faiblesse de l'effort de pêche est un obstacle à la sécurité alimentaire de la population en protéines halieutiques. Ainsi, une politique de gestion intégrée s'avère nécessaire pour le développement durable du couple pêche-tourisme sur le cordon littoral Azuretti-Grand-bassam-Mondoukou.

3.2. Nécessité d'une gestion intégrée du couple pêche-tourisme sur le cordon littoral Azuretti-Grand-bassam-Mondoukou

Considérant « *le recul de l'activité de pêche et des possibilités d'emploi liées à celle-ci comme un facteur rendant de nombreuses zones tributaires de la pêche extrêmement vulnérables* » (Journal Officiel des Communautés Européennes, 2002, P.1), des recommandations d'approches stratégiques, relativement à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) se sont avérées nécessaires. Selon B. DROBENKO (2012, P.232), la GIZC est fondée sur « *une association de toutes les parties intéressées (partenaires économiques et sociaux, organisations représentant les résidents des zones côtières, organisations non gouvernementales et secteur commercial) au processus de gestion, par exemple au moyen d'accords et sur la base de responsabilités partagées* ». Ainsi, la menace des activités de la pêche à Azuretti, Grand-Bassam et Mondoukou par le développement effréné de l'industrie touristique, amène à mettre un point d'honneur sur la gestion intégrée du couple pêche-tourisme. Effet, il s'agit de la

recherche d'une synergie entre ces deux activités par l'implication de tous les acteurs. De fait, un système de régulation structurant une dynamique de complémentarité doit être élaboré ainsi que la mise en place de règlements et stratégies d'innovation. Il s'agit d'un développement des synergies pêche-tourisme qui peut s'appuyer sur les nouvelles tendances touristiques, car, aujourd'hui, les touristes sont de plus en plus curieux et veulent savoir comment la pêche se déroule. Les professionnels de la pêche peuvent saisir cette opportunité et mettre leurs expériences au profit de ceux-ci telles que les pratiques et techniques de pêche, le pescatourisme à bord d'une pirogue pour éventuellement découvrir le milieu marin, la découverte d'un campement de pêche, la nage, les compétences de maître-nageur pour la sécurité des touristes, etc. Ainsi, une cellule de contrôle et d'application des règles et stratégies d'innovation doit être créée.

La recherche de synergie pêche-tourisme est aussi la sensibilisation des acteurs de la pêche et du tourisme sur la nécessité du maintien des deux secteurs d'activités sur l'espace littoral.

La pêche est une activité économique essentielle sur le cordon littoral azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou par le fait qu'elle soit un secteur d'activité primaire, porteur d'emplois et fournisseur de produits aquatiques qui contribuent à l'alimentation de la population du Département de Grand-Bassam. La construction d'un débarcadère est l'une des principales actions pouvant atténuer les disparités enregistrées. Cette infrastructure jouera le rôle d'espace de débarquements et de vente des produits de la pêche, d'accostage d'embarcations, de réparation de filets. Elle permettra également le suivi efficace des statistiques de productions, qui est déjà problématique compte tenu des débarquements sporadiques.

Conclusion

Le cordon littoral azuretti-Grand-Bassam-Mondoukou, est un espace marqué par un déploiement d'activités de pêche et du tourisme. Cependant, l'aménagement actuel sur cet espace, est loin d'être une action appropriée pour parvenir à leur développement durable. L'industrie touristique a une empreinte spatiale importante sur ce front de mer. Cette situation induit une difficile cohabitation entre les deux activités. Il s'agit d'une pêche menacée de disparition faute d'espace lié au développement de l'industrie touristique.

Face à ces déséquilibres, une synergie entre la pêche et le tourisme, pour une gestion intégrée de ces activités sur le littoral de Grand-Bassam doit être développée. Il est donc important pour les autorités locales de mettre en place une politique de restructuration de l'espace, de veiller à la régularisation des installations et des normes liées à la construction des infrastructures afin

d'éviter tous conflits potentiels. Toute intervention sur l'espace littoral de Grand-Bassam devrait tenir compte de toutes les activités et répercussions sur cet environnement fragile.

Références bibliographiques

BANQUE MONDIALE, 2021, Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA). Consulté le 20/02/2023 à l'adresse : <https://www.banquemondiale.org/fr/programs/west-africa-coastal-areas-management-program>

DROBENKO Bernard, 2012, De la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à la politique maritime intégrée (PMI) : un nouveau droit pour le littoral ? *In Revue juridique de l'environnement 2012/5 (n° spécial)*, Pp. 225-246. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2012-5-page-225.htm#re42no42>

FAO, 2022, Situation mondiale de la pêche 2022. Vers une transformation bleue. Rome. 294 P. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : <https://www.fao.org/3/cc0461fr/cc0461fr.pdf>

GOGBE Téré et POTTIER Patrick, 2008, « Atouts et contraintes de développement d'une ville côtière emblématique : le cas de Grand-Bassam », *Géographie du littoral ivoirien : Eléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*. CNRS-LETG UMR, Géolittomer (France) et IGT –Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), Ed. ISBN (France). Pp 203-220.

HAUHOUOT Célestin, 2002, « Les problèmes de l'aménagement de l'estuaire du fleuve Comoé à Grand-Bassam », *Cahier d'Outre-mer*, 219, littoraux des tropiques.

IUNC (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), 2015, Rapport sur les zones littorales dans le monde. Consulté le 20/02/2023 à l'adresse : www.iucn.org

Journal officiel des Communautés européennes, 2002, Recommandation du parlement européen et du conseil du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières en Europe. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:148:0024:0027:FR:PDF>

KABLAN N'Guessan Hassy Joseph et POTTIER Patrick, 2008, « La problématique de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Côte d'Ivoire », *Géographie du littoral ivoirien : Eléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*. CNRS-LETG UMR, Géolittomer (France) et IGT –Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire), Ed. ISBN (France). Pp 249-274.

Ministère Français de la Transition Ecologique et Solidaire, 2018, Stratégie nationale pour la mer et le littoral, 56 P. Consulté le 20/02/2023 à l'adresse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/17094_Strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral-fev2017.pdf

Programme de gestion du littoral ouest Africain (WACA), 2018, Programme Côte d'Ivoire. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : <https://www.wacaprogram.org/fr/country/cote-divoire>

RAMDANE Nadia et BELLIA Rémi, 2016, Projet d'identification des nouvelles activités alternatives intégrées et ou complémentaires réglementées, pour la pêche artisanale comme ressource économique complémentaire. Alger, 7 P. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/GFCM/Fisheries/Ssfconference2016/SideEvents/Ramdane.pdf

SALL Aliou, 2020, La difficile cohabitation entre la pêche artisanale et le tourisme. Consulté le 10/03/2023 à l'adresse : http://www.afrique-gouvernance.net/bdf_experience-257_fr.html

Auteurs

¹Université De San Pedro - Côte D'ivoire, UFR Sciences de la Mer, Enseignant-Chercheur, Géographe, soualiho.aladji@usp.edu.ci

²Université De San Pedro - Côte d'Ivoire, UFR Sciences de la Mer, Enseignant-Chercheur, Socio-criminologue, evariste.zanbi@usp.edu.ci